

République Française
Département du Loiret



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 22 Novembre 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 22 Novembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 29/11/2022
Et
Publication du : 29/11/2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courriel aux conseillers municipaux le 15/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été mis en ligne le 15/11/2022.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme BELLOT Elisabeth à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

A été nommé secrétaire : M. TOURATIER Claude

2022-081 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) : BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), présenté par le Maire au Conseil Municipal dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget, et qui en prend acte par une délibération spécifique.

Considérant que le rapport ci-annexé répond aux obligations règlementaires d'information de l'assemblée délibérante, en lui permettant :

- D'appréhender les différentes contraintes et leviers applicables,
- De comprendre la situation économique, juridique et financière de la collectivité afin d'orienter les choix pour l'exercice à venir, tout en tenant compte du contexte économique et budgétaire national,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 045-214503385-20221129-2022_081-DE



- De prendre connaissance des projets d'investissement importants envisagés pour l'exercice à venir.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Ressources Humaines du 20 octobre 2022,

- **Le Conseil Municipal de prendre acte** du rapport d'orientations budgétaires 2023 ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/11/2022
Le Maire,

Denise SERRANO